



## Procès Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

*Jeudi 5 avril 2018 à 15h*

*Membres titulaires présents ou représentés avec voix délibérative* : Philippe COMBETTE, Carmen GERVET, Marc HERZLICH, Clémentine NEBUT, Jérémie TORRES, Arnaud VIRAZEL (procuration à Marc HERZLICH), Christelle EVE, Philippe CHRISTOL (représentant Alain FOUCARAN, directeur de l'IES), Pierre LEFEBVRE, Paul LANDAIS, Jean-Michel MARIN (procuration à Stéphane PAGANO), Stéphane PAGANO, Denis PUY (procuration à Pierre LEFEBVRE), Frédérique SEYLER (procuration à Carmen GERVET), Guillaume CAPTIER (représentant Michel MONDAIN, doyen de la Faculté de Médecine), Saïd EL YOUSOUFI (représentant Jean-François DUBE, directeur de l'IUT de Nîmes)

*Membres suppléants présents avec voix délibérative* : Marie FORET, Marianne HUCHARD.

*Membres suppléants présents avec voix consultative* : Bruno ROUZEYRE, Annie CHATEAU, Simon LE FLOCH

*Assistait à la séance* : Carmela MADONIA, secrétariat du DS MIPS

### ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Validation des PV des séances du 14 décembre 2017, 18 janvier et 15 février 2018
3. Validation des statuts du Centre spatial Universitaire [*et de la plateforme BioNanoMRI (repoussé)*]
4. Validation des documents « moyens » des plateformes : BioNanoNMRI, Centrale de Technologie, Centre de Prototypage 3D, Centre Spatial Universitaire de Montpellier, plateforme IR-Raman, laboratoire du Froid, Magasin de Physique et de Métallurgie, Pôle CNFM de Montpellier, CECEMA (Département scientifique Biologie-Santé) et Microscopie Electronique et Analytique (Département scientifique Chimie).
5. Débat sur le modèle économique des plateformes
6. Débat sur la visibilité du secteur MIPS au sein du site et au-delà
7. [*Présentation du portail HAL-UM (repoussé)*]
8. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h10.

Le Directeur du DS annonce que la présentation du portail HAL-UM est repoussée, car l'intervenant (et par ailleurs membre du Conseil) s'excuse de ne pouvoir être présent, car retenu ailleurs pour une autre réunion.

### **1. Informations générales**

Les élections des doctorants aux Conseils des DS de l'UM ont lieu en ce moment. Malheureusement, il n'y a pas eu de candidats dans MIPS. Le Directeur du DS souligne qu'il faut motiver les doctorants : même si les missions du DS ne concernent pas directement les doctorants, il est important que les personnels non-pémanents soient représentés. Participer au Conseil permet par ailleurs d'appréhender le fonctionnement et les processus de définition de la politique scientifique d'une université.

Le Conseil Académique (CAC) de l'UM a validé toutes les compositions des comités de sélection proposées par le DS. La Commission recherche (CR) de l'UM a lancé son appel d'offre « soutien aux manifestations scientifiques » pour le 2<sup>e</sup> semestre 2018. Le Conseil d'Administration (CA) a validé les annexes aux statuts qui vaient été discutées dans les conseils précédents du DS : CTM, Laboratoire Froid, plateforme IR-Raman, centre Meso@LR, centre PRO-3D, Pôle CNFM et Magasin de Physique et de Métallurgie.

La prochaine Journée MIPS, provisoirement intitulée « MIPS aux extrêmes » aura lieu autour de l'été. Elle sera tournée vers la valorisation et sera organisée par Philippe Combette. Elle ambitionnera de faire un panorama des activités ayant lieu au sein du DS et visant à l'analyse ou la modélisation de phénomènes et la conception de dispositifs « en conditions extrêmes ».

Le groupe constitué autour des thématiques du « calcul » poursuit également ses activités : une deuxième demi-journée est prévue le 6 juin au matin (contacts : Benjamin Charlier, Frédéric Dubois, Philippe Langlois et François Vilar).

Enfin, comme annoncé au précédent Conseil, une séance publique de restitution des groupes de travail constitués en vue de la renouvellement du LabEx NUMEV aura lieu le 18 mai à 13h30 dans l'amphi Jean-Jacques Moreau de St Priest.

### **3. Validation des PV des séances du 14 décembre 2017 et du 18 janvier 2018 (15 février 2018 : repoussé)**

Le Directeur du DS annonce que le retard accumulé dans les validations de PV est (presque!) rattrapé. Il remercie les membres du Conseil pour leur patience et annonce que la prochaine étape est la mise en ligne, dès que les évolutions prévues du site web du DS seront effectuées (d'ici la mi-mai).

Le Directeur du DS met la proposition de PV du 14 décembre 2017 au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de PV du 18 janvier 2018 au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le projet de PV du 15 février 2018 n'ayant pu être finalisé à temps, sa validation par le Conseil est repoussée.

### **3. Validation des statuts du Centre Spatial Universitaire de Montpellier (BioNanoNMRI : repoussé)**

Les statuts du Centre Spatial Universitaire sont présentés. La principale difficulté dans la rédaction de cette annexe a consisté en la formalisation des rapports entre le CSU et la Fondation Van Allen, qui sont structurellement distinctes mais qui ne peuvent pas fonctionner l'une sans l'autre dans la mesure où leurs objectifs sont les mêmes.

Le Directeur du DS met la proposition au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 17 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0**

Les statuts de la plateforme BioNanoNMRI n'ayant pu être finalisés à temps, leur examen par le Conseil est repoussé.

### **4. Validation des documents « moyens » des plateformes : Centrale de Technologie, Centre de Prototypage 3D, Centre Spatial Universitaire de Montpellier, plateforme IR-Raman, laboratoire du Froid, Magasin de Physique et de Métallurgie, Pôle CNFM de Montpellier, CECEMA (Département scientifique Biologie-Santé) et Microscopie Electronique et Analytique (Département scientifique Chimie) (BioNanoNMRI : repoussé)**

Suite à la validation des statuts, le conseil de DS doit valider leurs « documents moyens ». Ces documents décrivent « à l'instant t » les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition des plateformes. Ils permettent notamment de clarifier les relations entre les différentes entités partenaires des plateformes au sein de l'UM (UFR, école, instituts, DS, laboratoires), de définir les responsabilités (en matière d'hygiène et sécurité, de responsabilité hiérarchique sur les personnels, etc.) et de préciser les éventuelles attributions de locaux. Ces documents seront ensuite soumis pour validation à la Commission Recherche de l'UM, dans le cadre de sa mission d'attribution des moyens de la recherche.

Les documents présentés résultent donc des discussions entre les responsables des plateformes, la DRH, la DRED, les laboratoires, école ou UFR d'adossment, et la direction du DS. Le Directeur du DS exprime sa satisfaction de voir se terminer ce long travail. Il rappelle également l'importance politique pour le DS (et donc son Conseil) de pouvoir intervenir sur la politique des plateformes, ce qui se traduit par un rôle accru de participation aux conseils de gestion, l'apparition de la notion de « structure d'adossment », le passage en Conseil de DS des demandes de moyens (humains dans le cadre des campagnes d'emplois ou financiers dans le cadre des divers AAP) adressées à l'UM.

Outre les documents concernant les plateformes relevant du DS MIPS, le Conseil doit également se prononcer sur les documents « moyens » de l'animalerie (CECEMA, relevant du DS BS) et de la plateforme de microscopie

électronique et analytique (MEA, relevant du DS Chimie) : cela a été souhaité par ces DS qui ont piloté la rédaction des statuts de ces plateformes.

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » de la Centrale de Technologie au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » du Centre PRO3D au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » du Centre Spatial Universitaire au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » de la plateforme IR-Raman au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » du Laboratoire du Froid au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » du Magasin de Physique et de Métallurgie au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » du Pôle CNFM de Montpellier au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » du CECEMA au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Le Directeur du DS met la proposition de document « moyens » de la plateforme MEA au vote :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 18**

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Les statuts de la plateforme BioNanoNMRI n'ayant pas pu être présentés pour validation par le Conseil, l'examen du document « moyens » de cette plateforme est évidemment repoussé car il ne peut avoir lieu qu'après validation des statuts.

## **5. Débat sur le modèle économique des plateformes**

Le VP recherche vient de lancer avec la DRED une réflexion sur le « modèle économique » des plateformes. Les sujets à aborder sont nombreux, des plus techniques (procédures d'avance en début d'année budgétaire,

mécanismes permettant de faire face à des « coups durs » : casse, pannes) aux plus politiques (mécanismes de financement de la jouvence et de l'acquisition de nouveaux matériels, principes de construction des appels d'offres, dialogue de gestion avec les structures).

Une première réunion a eu lieu à la DRED, et MIPS y était représenté par Philippe Combette. Les responsables de plateformes relevant du DS MIPS vont être conviés par le Directeurs de DS à exprimer leurs avis, et la Direction du DS souhaite associer le Conseil à cette réflexion : outre les discussions du jour, le Conseil sera régulièrement tenu au courant de l'avancement de ce dossier ; le cas échéant, d'autres débats prolongés pourront être organisés.

Un premier débat est ensuite ouvert sur cette question, qui fait ressortir les points suivants :

- les plateformes du DS MIPS sont extrêmement diverses, ce qui impose d'avoir une approche pragmatique ; de ce point de vue, l'idée de mettre en place un dialogue de gestion et une stratégie d'optimisation des ressources propres est intéressante, mais ce dialogue doit être adapté à la taille et aux objectifs de chaque plateforme ;
- les plateformes sont au service des équipes de recherche et s'intègrent donc dans la stratégie des unités de recherche : il importe donc de veiller à ce que le DS MIPS (en tant que représentant des unités) participe à tous les dialogues de gestion s'ils sont mis en place afin d'éviter un hiatus entre la stratégie des unités et ce qui est discuté au sein des dialogues de gestion ;
- les plateformes du DS MIPS ne répondent pas aux mêmes objectifs ni aux même contraintes que celles de Biologie-Santé ou de Chimie (par exemple) : même si elles sont largement ouvertes vers l'extérieur, beaucoup d'entre elles ont un « public naturel » qui ne couvre pas l'ensemble de la communauté MIPS, et, inversement, de nombreux équipements d'ampleur sont dans les plateaux techniques des laboratoires, car il n'apparaît ni nécessaire ni utile de les « externaliser » ; en conséquence, le soutien de l'UM à l'équipement scientifique ne doit pas être réservé aux seules plateformes.

## **6. Débat sur la visibilité du secteur MIPS**

Le Directeur du DS présente les classements internationaux publiés récemment des disciplines du secteur MIPS, en guise de prétexte à une discussion sur la visibilité globale du secteur MIPS. Dans le classement QS des universités (qui est utilisé préférentiellement par l'UM dans sa communication), cinq secteurs MIPS sont référencés avec un classement :

<b>CLASSEMENT QS 2018</b>					
<b>Discipline (Subject)</b>	<b>Rang mondial</b>	<b>Réputation académique</b>	<b>Réputation employeurs</b>	<b>Citations par article</b>	<b>h-index</b>
<b>Computer Science</b>	<b>401-450</b>	473 <sup>e</sup>	409 <sup>e</sup>	313 <sup>e</sup>	321 <sup>e</sup>
<b>Electrical Engineering</b>	<b>301-350</b>	358 <sup>e</sup>	341 <sup>e</sup>	238 <sup>e</sup>	260 <sup>e</sup>
<b>Materials Sciences*</b>	<b>201-250</b>	268 <sup>e</sup>	215 <sup>e</sup>	168 <sup>e</sup>	193 <sup>e</sup>
<b>Physics &amp; Astronomy</b>	<b>251-300</b>	362 <sup>e</sup>	350 <sup>e</sup>	124 <sup>e</sup>	260 <sup>e</sup>
<b>Mathematics</b>	<b>201-250</b>	251 <sup>e</sup>	325 <sup>e</sup>	124 <sup>e</sup>	192 <sup>e</sup>

\* domaine partagé avec la Chimie

Ces données ne doivent évidemment pas être sur-interprétées, et il ne faut pas leur accorder une valeur trop élevée. Mais, même si on peut le regretter, les classements semblent néanmoins être utilisés comme outils de pilotage par de nombreuses tutelles et nous ne pouvons pas complètement les ignorer. Le classement QS, qui a les faveurs de l'UM, fait intervenir une composante de « réputation », et ce n'est pas le seul classement à procéder ainsi. Or on constate facilement à la lecture de ces données que la réputation du site de Montpellier dans les disciplines du secteur MIPS est

en retrait par rapport aux données « objectives »<sup>1</sup> de qualité scientifique que sont le nombre moyen de citations par article et le *h*-index.

Les membres du Conseil soulignent que la réponse à ce problème doit relever d'une action scientifique (et pas une action de pur « marketing » déconnectée d'un fondement scientifique). L'objectif n'est donc pas de communiquer sur Twitter ou Facebook, mais plutôt de rendre plus visible la réalité des activités qui se déroulent à Montpellier. Par exemple :

- en encourageant les collègues à organiser des manifestations scientifiques d'ampleur
- en les encourageant également à candidater à des financements importants
- à bien marquer, notamment lors de tous les déplacements extérieurs l'appartenance à la communauté scientifique montpelliéraine et à « penser collectif » en ne se limitant pas à un environnement scientifique immédiat.

De son côté, le DS se donne comme mission de faire connaître, aux côtés des laboratoires, cette réalité scientifique notamment aux diverses tutelles.

## **7. Présentation du portail HAL-UM (repoussé)**

## **8. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, le Conseil est levé à 17h25.

PV validé par le Conseil du 27 septembre 2018

---

1 Ici le mot « objectif » est employé uniquement pour souligner que ces chiffres sont obtenus via un calcul effectué sur des données chiffrées « vérifiables » et clairement définies, par opposition aux résultats d'enquêtes de réputation ne traduisant que l'opinion « subjective » des répondants...